

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 30 septembre 2019  
~~~~~

**RECONNAISSANCE « TERRITOIRE ENGAGÉ POUR LA NATURE »
APPROBATION DE LA CANDIDATURE.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 30 septembre 2019 à 18h00 à la Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Étaient présents ou représentés : M. Philippe SALASC, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, M. Maurice DEJEAN, M. René GOMEZ, M. Gérard CABELLO, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Daniel REQUIRAND, Mme Agnès CONSTANT, Monsieur Jean-Pierre BERTOLINI, M. Daniel JAUDON, Monsieur Christian VILLOING, Monsieur Yannick VERNIERES, Monsieur Jean-Claude CROS, Madame Véronique NEIL, Mme Josette CUTANDA, Madame Isabelle ALIAGA, Monsieur Olivier SERVEL, Madame Marie-Françoise NACHEZ, Madame Béatrice FERNANDO, Monsieur Henry MARTINEZ, Monsieur Marcel CHRISTOL, Monsieur David CABLAT, M. Pascal DELIEUZE, Mme Maria MENDES CHARLIER, Monsieur José MARTINEZ, Mme Florence QUINONERO, Mme Nicole MORERE -Madame Béatrice WILLOQUAUX suppléant de Monsieur Claude CARCELLER

Procurations : Madame Roxane MARC à M. Jean-Pierre GABAUDAN, Monsieur Jean-Luc DARMANIN à Mme Agnès CONSTANT, Madame Amélie MATEO à Monsieur Marcel CHRISTOL, Madame Marie-Hélène SANCHEZ à Mme Nicole MORERE, M. Bernard GOUZIN à M. Louis VILLARET, Monsieur Jean-François SOTO à Monsieur Olivier SERVEL

Excusés : Monsieur Jean-André AGOSTINI

Absents : Mme Martine BONNET, Madame Jocelyne KUZNIAK, M. Philippe MACHETEL, Monsieur Grégory BRO, Monsieur René GARRO, Monsieur Stéphane SIMON, Monsieur Jean-Luc BESSODES, Madame Annie LEROY

Quorum : 24	Présents : 32	Votants : 38	Pour 38 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU l'arrêté préfectoral n°2019-1-995 en date du 02 août 2019 portant derniers statuts en vigueur de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault et en particulier sa compétence optionnelle « Protection et mise en valeur de l'environnement »,

CONSIDERANT que pour faire face à l'urgence et au défi de la reconquête de la biodiversité, l'Agence Régionale pour la Biodiversité (ARB) propose une palette d'outils, dont certains à destination des collectivités locales,

CONSIDERANT que dotée de la compétence « Protection et mise en valeur de l'environnement », la Communauté de communes Vallée de l'Hérault intervient principalement à ce jour au sein des périmètres Natura 2000 (42 % de son territoire) ou en soutenant des associations intervenant dans l'éducation à l'environnement,

CONSIDERANT qu'il est proposé que la communauté de communes élargisse son intervention et se saisisse des opportunités techniques et financières qui s'ouvrent auprès de l'ARB, en l'occurrence la reconnaissance « Territoire Engagé pour la Nature »,

CONSIDERANT que pour obtenir cette reconnaissance, la collectivité doit formaliser un plan d'action pluriannuel pour la biodiversité, selon trois grands axes : agir / connaître / valoriser,

CONSIDERANT qu'il est proposé que la candidature de la collectivité intègre les trois actions présentées en annexe,

CONSIDERANT que l'objectif de cet outil est de changer des discours habituels sur la biodiversité ; d'un discours habituellement descendant en provenance d'institutions ou d'associations écologiques, ce nouvel outil permettra de faire valoir les expériences concrètes, quotidiennes, réalistes des acteurs du territoire,

Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver la candidature de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault auprès de l'Agence Régionale pour la Biodiversité pour sa reconnaissance comme "Territoire Engagé pour la Nature".
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les formalités utiles afférentes à ce dossier.

<p>Transmission au Représentant de l'Etat N° 2050 le 02/10/19 Publication le 02/10/19 Notification le DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE Gignac, le 02/10/19 Identifiant de l'acte : 034-243400694-20190930-lmc 12285-DE-1-1 Le Président de la communauté de communes Signé : Louis VILLARET</p>	<p>Le Président de la communauté de communes</p> <p>Louis VILLARET</p>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------

La candidature de la collectivité intègre les trois actions suivantes :

1. Agir = Eco-quartier de Gignac [dès 2019]

Ce projet d'éco-quartier est en cohérence avec les orientations du projet de territoire "Vallée 3D" de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault : durable, digitale et démocratique. Mais il porte aussi les enjeux du vivre-ensemble en travaillant sur les nouveaux modes d'habitat et en adéquation avec les besoins du territoire.

Les premiers ateliers réalisés au printemps 2019 ont d'ores-et-déjà révélés des attentes fortes de la population locale vis-à-vis de la place de la nature dans ce futur quartier. La collectivité s'engage à mobiliser la transversalité de ses services, notamment pour les questions d'intégration de la biodiversité.

2. Connaître = Atlas de la Biodiversité Communale [en 2020]

Conduire un ABC sur un territoire, qu'il soit communal ou intercommunal, c'est mobiliser et rassembler l'ensemble de la société autour de la question de la biodiversité : avec l'appui d'experts compétents, des inventaires sont menés pour mieux connaître les espèces qui nous entourent. Invités à participer à ces explorations ou à en découvrir les résultats sous différentes formes (sorties, conférence, plateforme web, article web, ...), les habitants et les acteurs locaux sont mobilisés pour mieux s'approprier la richesse écologique de leur territoire et mieux l'intégrer dans les projets, qu'ils soient particuliers (jardins, parcelles de vignes ou de maraichage, ...) ou collectifs (documents d'urbanisme, gestion des espaces communaux, ...).

L'ARB prévoit d'ouvrir un appel à manifestation d'intérêt pour financer les ABC en 2020. L'engagement de la CCVH dans cette action est conditionné par l'obtention de ces financements.

3. Valoriser = Plateforme web qui répertorie les bonnes pratiques en Vallée de l'Hérault [en 2021]

La collectivité propose de se doter d'un nouvel outil numérique : une plateforme web qui capitalise les retours d'expériences en matière de préservation de la biodiversité, qui offre d'important services écosystémiques.

Une multitude d'expériences et d'acteurs peuvent alimenter ce centre de ressources, par exemple :

- des astuces de jardinage économes en eau, proposés par une association locale ;
- des solutions de cohabitation avec les hirondelles, proposés par un habitant ou une école;
- des conseils d'un employé municipal sur le retour de la végétation spontanée dans le cimetière ;
- des listes d'essences végétales adaptées au climat méditerranéen, proposé par un pépiniériste ; ...